JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE

DE MAURITANIE

BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

30 Novembre 2001		N° 1011
	43 ите аппйе	

SOMMAIRE

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Actes Divers 31 octobre 2001 Arrêté n° 0363 portant nomination d'un chef de service du Secrétariat Central. 544 Ministère de la Justice **Actes Divers** 05 novembre 2001 Arrêté n° R - 850 accordant le bénéfice de la liberté conditionnelle. 544 05 novembre 2001 Arrêté n° R - 851 accordant le bénéfice de la liberté conditionnelle. 544 05 novembre 2001 Arrêté n° R - 852 accordant le bénéfice de la liberté

	conditionnelle.	544
Minist	tère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	
Actes Divers		
21 mai 2001	Arrêté n° 204 portant désignation de deux membres de la Comm Foncière Régionale.	ission 545
	Ministère des Finances	
Actes Réglementaires		
1 ^{er} novembre 2001	Arrêté n° R - 0365 portant modification des articles 3 et 4 de l'an n° 276 du 22 juillet 1996.	rrêté 545
Actes Divers		
13 mai 2001	Arrêté n° 0199 portant détachement d'un fonctionnaire auprès de	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	l'Autorité de Régulation Multisectorielle.	545
2 septembre 2001	Arrêté n° 0318 portant régularisation de la situation administrati	
20.1.2001	d'un fonctionnaire.	545
29 octobre 2001	Arrêté n° 0358 portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n° 240 du 13 septembre 2001.	545
Minis	tère des Affaires Economiques et du Développement	
A		
Actes Réglementaires	A A(0 D 006	
30 octobre 2001	Arrêté n° R - 826 portant création du comité de coordination du programme de développement urbain (PDU).	546
Actes Divers 29 juillet 2001 des	Arrêté n° 0275 portant titularisation d'un ingénieur de génie d	civil et
ues	techniques industrielles.	
	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	
Actes Divers		
24 juillet 2001	Arrêté n° R - 620 fixant la date de mise en exploitation d'une un traitement de poisson de la société SERIMPEX.	ité de 547
	Ministère des Mines et de l'industrie	
Actes Divers	A wait 4 no D (10 noment systemication d'installation d'une synité	d a
24 juillet 2001	Arrêté n° R - 619 portant autorisation d'installation d'une unité d'abrication de plastique à Nouakchott.	547
Minis	tère du Développement Rural et de l'Environnement	
Actes Divers		
29 mai 2001	Arrêté n° 0208 portant régularisation de la situation administrati d'un fonctionnaire.	ve 548
30 mai 2001	Arrêté n° 0209 portant régularisation de la situation administrati d'un fonctionnaire.	ve 548
	Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie	
Actes Divers	Timistere de l'Iljuradique et de l'Ellergie	

7 novembre 2001

Décret n° 2001 - 104 portant création d'un compte d'affectation

spéciale dénommé « appui aux activités d'étude et de recherche d'eau « au profit du CNRE. 548

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers		
07 mai 2001	Arrêté n° 0184 portant nomination et titularisation d'un docteur en médecine. 548	
13 mai 2001	Arrêté n° 0198 bis portant titularisation d'un professeur de l'Enseignement Supérieur.	
21 mai 2001	Arrêté n° 0206 portant rectificatif de nom d'un ex - fonctionnaire.	549
30 mai 2001 549	Arrêté n° 0210 portant nomination et titularisation d'un ingénieur.	
10 juin 2001	Arrêté n° 0212 portant nomination et titularisation d'un ingénieur d travaux.	les 549
11 juin 2001	Arrêté n° 0214 portant nomination d'un professeur stagiaire de	
	\mathcal{E}	549
23 juillet 2001	Arrêté n° 0273 portant nomination de deux ingénieurs. 55	0
16 octobre 2001	Arrêté conjoint n° 0355 portant nomination et titularisation d'un	
. Ar	Secrétaire des Affaires Etrangères (corps diplomatique). 55	
1 ^{er} novembre 2001	Arrêté n° 0364 portant nomination et titularisation d'un ingénieur d	
1 er 1 2001	techniques aérospatiales et maritimes. 55	0
1 ^{er} novembre 2001	Arrêté n° 0366 portant nomination et titularisation de certains	
0.5 1 2001	fonctionnaires. 55	0
05 novembre 2001	Arrêté n° 370 portant nomination et titularisation d'un docteur en médecine.	1
05 novembre 2001		1
03 Hovelible 2001	Arrêté n° 377 portant nomination et titularisation dans le corps des docteurs en médecine.	(1
22 novembre 2001	Arrêté conjoint n° 399 portant nomination d'un professeur de	1
22 novembre 2001	l'enseignement supérieur. 55	(1
	r enseignement superieur.	1
A star Dissans	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	
Actes Divers 05 novembre 2001	Arrêté n° 376 mettant fin au détachement d'un fonctionnaire. 55	:1
05 novembre 2001	Affete n° 3/6 metiant fin au detachement d'un fonctionnaire.	1
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Etat Civil		
Actes Divers 13 mai 2001	Arrâtá nº 0105 partant pomination d'un agant d'état sivil	
13 mai 2001	Arrêté n° 0195 portant nomination d'un agent d'état civil. 551	

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION IV - ANNONCES

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Actes Divers

Arrêté n° 0363 du 31 octobre 2001 portant nomination d'un chef de service du Secrétariat Central.

ARTICLE PREMIER - Monsieur El Ghaouth ould Mohamed Abdallahi ould Sidina est nommé chef de service du secrétariat central du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Justice

Actes Divers

Arrêté n° R - 850 du 05 novembre 2001 accordant le bénéfice de la liberté conditionnelle.

ARTICLE PREMIER - Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé, à compter de la date de signature du présent arrêté, au détenu Amadou Baidy écroué à la Prison Civile de Nouakchott en date du 04/06/1998 et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à cinq ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales et le Wali de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° R - 851 du 05 novembre 2001 accordant le bénéfice de la liberté conditionnelle.

ARTICLE PREMIER - Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé, à compter de la date de signature du présent arrêté, au détenu Adama Abou écroué à la Prison Civile de Nouakchott en date du 11/08/2001 et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à cinq ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales et le Wali de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° R - 852 du 05 novembre 2001 accordant le bénéfice de la liberté conditionnelle.

ARTICLE PREMIER - Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé, à compter de la date de signature du présent arrêté, au détenu Bouna ould Telmoudi écroué à la Prison Civile de Nouakchott en date du 06/07/1998 et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à cinq ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales et le Wali de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Actes Divers

Arrêté n° 204 du 21 mai 2001 portant désignation de deux membres de la Commission Foncière Régionale.

ARTICLE PREMIER - Sont nommés membres de la Commission Foncière Régionale de la wilaya du Guidimakha :

Messieurs:

Soumaré Hamidou Samba

Seydina Aly ould Dady

Article 2 - Le Wali du Guidimakha est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Finances

Actes Réglementaires

Arrêté n° R - 0365 du 1^{er} novembre 2001 portant modification des articles 3 et 4 de l'arrêté n° 276 du 22 juillet 1996.

ARTICLE 3 - La régie d'avance est alimenté sur des crédits ouverts au budget de l'Etat à concurrence du montant de la dotation prévu pour l'alimentation des Brigades (titre 16, chapitre 11, partie 2, article 1 et paragraphe 03).

Article 4 - Le plafond de la régie est fixé à la moitié de la dotation annuelle et sera payé en 2 tranches.

Pour l'exercice 2001 le montant global de la dotation annuelle prévu au titre 16, chapitre 11, partie 2, article 1^{er} et paragraphe 03 fera l'objet d'une seule alimentation.

Article 5 - Le Directeur du Budget et des Comptes et le Trésorier Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Actes Divers

Arrêté n° 0199 du 13 mai 2001 portant détachement d'un fonctionnaire auprès de l'Autorité de Régulation Multisectorielle.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Cheikh ould Sid Ahmed, matricule 43302R, administrateur des Régies Financières, de 2° grade, 8° échelon (indice 1260) depuis le 1/08/1994, est détaché de plein droit à

compter du 5 septembre 1999, auprès de l'autorité de régulation Multisectorielle pour exercer les fonctions de membre du conseil national de régulation.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0318 du 2 septembre 2001 portant régularisation de la situation administrative d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Lemhaba ould Sidi inspecteur des impôts, matricule 32084Y HC 3° échelon (indice 1230) depuis le 1/01/2000, est, à compter du 26/08/2000 mis en position de stage pour suivre une formation d'une année à l'Ecole Nationale des Impôts de Clermont Ferrant (France).

Article 2 - Il est mis fin à compter du 27/7/2001 à la mise en position de stage de l'intéressé.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0358 du 29 octobre 2001 portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n° 240 du 13 septembre 2001.

ARTICLE PREMIER - Les experts comptables dont les noms suivent, sont, à compter de l'exercice de 2001, nommés commissaires aux comptes des établissements publics et des sociétés à capitaux publics ci - après :

ENTREPRISES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etablissement National de l'Entretien Routier

(ENER) Aziz o/ Moichine Limam o/ Ebnou

Société Mauritanien. d'Electricité (somelec) Ahmed Yahya Mohamed Fadel Mohamed Lemine ould Khairy

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) Mohamed ould Mohamed Fall Mouhamedoune Fall

Article 2 - Le présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2001 abroge et remplace toutes dispositions antérieures contraires et notamment celles de l'arrêté n° 240 du 13/09/2001.

Article 3 - Le Directeur de la Tutelle des Entreprises Publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Actes Réglementaires

Arrêté n° R - 826 du 30 octobre 2001 portant création du comité de coordination du programme de développement urbain (PDU).

ARTICLE PREMIER - Il est créé un comité technique de coordination du PDU (CTC/PDU) en lieu et place du comité technique interministériel chargé du suivi de la préparation du programme de développement urbain (PDU).

Article 2 - Le Comité technique de coordination assiste le comité interministériel de suivi du PDU pour les tâches qui lui sont confiées par celui - ci notamment :

- l'examen du programme annuel et du budget du PDU ;
- l'examen de l'état d'exécution des différentes composantes du programme ;
- la préparation de l'ordre du jour des réunions du comité interministériel ;
- le suivi de la mobilisation des financements des bailleurs de fonds impliqués dans le programme ;

- la préparation de synthèses et d'analyses nécessaires à la validation des études à soumettre au comité interministériel.
- Saisir le comité interministériel de toutes questions importantes concernant la mise en œuvre du PDU.

Article 3 - Le comité technique de coordination est composé ainsi qu'il suit :

président :

le directeur de la Programmation et des Etudes du MAED

Membres:

- Le directeur de la Lutte contre la pauvreté au CDHLCPI
- le directeur des collectivités locales/MIPT
- le directeur des Domaines, du Timbre et de l'Enregistrement ;
- le directeur des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme du MET
- le directeur de l'Environnement et de l'Aménagement Rural MDRE
- le coordinateur de la CCP/PDU
- le directeur général de l'Agence de Développement Urbain de Nouakchott
- le directeur général de la Sonelec
- le directeur général de l'Amextipe
- le directeur général de la Socogim le président de l'Association des Maires de Mauritanie ou son représentant.

Le comité technique de coordination peut s'adjoindre toute personne dont l'expertise peut être jugée utile à l'occasion de l'examen de certains points de l'ordre du jour de ses réunions.

Article 4 - Le secrétariat du comité technique de coordination est assuré par le coordonnateur de la CCP/PDU qui, en liaison avec son président, prépare les projets d'ordre du jour et les documents et les fait diffuser et établit les PV de ces réunions.

Article 5 - Le comité technique se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les trois mois, sur convocation de son président, et en session extraordinaire autant de fois que nécessaire.

Article 6 - Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques et du Développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui abroge et remplace l'arrêté n° R - 651 du 23 août 2000 et qui sera publié au Journal Officiel.

Actes Divers

Arrêté n° 0275 du 29 juillet 2001 portant titularisation d'un ingénieur de génie civil et des techniques industrielles.

ARTICLE PREMIER - Monsieur El Hassen ould Teguedi, matricule n° 39319M ingénieur de Génie Civil et des Techniques Industrielles stagiaire de 2° grade, 1^{er} échelon (indice 810) depuis le 01/01/92 est titularisé ingénieur de Génie Civil et des Techniques Industrielles (option informatique), 2° grade, 1^{er} échelon (indice 810) à compter du 01/01/1993.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Actes Divers

Arrêté n° R - 620 du 24 juillet 2001 fixant la date de mise en exploitation d'une unité de traitement de poisson de la société SERIMPEX.

ARTICLE PREMIER - La date de mise en exploitation de l'unité de traitement de poisson (congélation, stockage, filetage, etc...) de la société SERIMPEX est fixée au 30 décembre 2000 conformément à l'article 5 du décret n° 97.107 du 31 décembre 1997 portant agrément de la société au régime des entreprises prioritaires du code des investissements.

Article 2 - La SERIMPEX est tenue de se soumettre à tout contrôle exigé par les services de contrôle du ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et du Ministère des Finances.

Elle est tenue en outre, de respecter les dispositions du décret n° 97.107 du 31 décembre 1997 portant son agrément au régime « A » du code des investissements.

Article 3 - Le Directeur de la Promotion des Produits de la Pêche et le directeur général des Douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Mines et de l'industrie

Actes Divers

Arrêté n° R - 619 du 24 juillet 2001 portant autorisation d'installation d'une unité de fabrication de plastique à Nouakchott.

ARTICLE **PREMIER** Mohamed Abdallahi ould Dahi est autorisé à compter de la date de signature du présent arrêté, à installer dans un délai d'un an, une unité de fabrication de plastique à Nouakchott conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 85.164 du 31 juillet 1985 portant application de l'ordonnance n° 84.020 du 22 janvier 1984 soumettant à autorisation ou déclaration préalable l'exercice de certaines activités industrielles.

ART. 2 - Mohamed Abdallahi ould Dahi est tenu d'employer 30 travailleurs permanents dans cette unité.

A cet effet, il doit présenter au Ministère chargé de l'Industrie dans les trois (3) mois après la date de mise en exploitation de chaque unité, une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, justifiant l'emploi de ces travailleurs, faute de quoi, l'autorisation lui sera retirée.

ART. 3 - La date de mise en exploitation effective prévue à l'article 2 ci - dessus, doit être communiquée au ministère chargé de l'industrie dès le démarrage de l'unité.

ART. 4 - Mohamed Abdallahi ould Dahi est tenu de se soumettre à tout contrôle exigé par les services de l'Industrie. Le non respect de la réglementation industrielle en vigueur, entraînera le retrait de cette autorisation.

ART 5: le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Actes Divers

Arrêté n° 0208 du 29 mai 2001 portant régularisation de la situation administrative d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed Abdellahi ould M'Hamed, Mle 20127 B conducteur de l'économie rurale, 2° grade, 7° échelon (indice 720) depuis le 31.03.1999, est, à compter du 2/7/1987 mis en position de stage pour suivre une formation de deux (2) ans l'Institut Arabe des Forêts et de Paturage (Syrie).

Article 2 - Il est mis fin à compter du 02/07/1989 à la mise en position de stage de l'intéressé.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0209 du 30 mai 2001 portant régularisation de la situation administrative d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER -Monsieur Mohamed Yahya ould Ely, Mle 20128 C conducteur de l'économie rurale, 2° grade, 7° échelon (indice 720) depuis le 31.03.1999, est, à compter du 2/7/1987 mis en position de stage pour suivre une

formation de deux (2) ans l'Institut Arabe des Forêts et de Paturage (Syrie).

Article 2 - Il est mis fin à compter du 02/07/1989 à la mise en position de stage de l'intéressé.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

Actes Divers

Décret n° 2001 - 104 du 7 novembre 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « appui aux activités d'étude et de recherche d'eau « au profit du CNRE.

ARTICLE PREMIER - Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé « appui aux activités d'études et de recherches du Centre National des Ressources en Eau ».

Article 2 - Les ressources de ce compte sont constituées par les redevances sur les prélèvements des ressources d'eau souterraines.

Article 3 - Les charges imputables au compte sont constituées par les dépenses liées au fonctionnement et aux programmes d'activité du Centre.

Article 4 - Les modalités de gestion du compte seront arrêtés conjointement par les Ministres chargés des Finances et de l'Hydraulique.

Article 5 - Le Ministre des Finances et le Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

Arrêté n° 0184 du 07 mai 2001 portant nomination et titularisation d'un docteur en médecine.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Saleck ould Ahmed Vall, mle 43554 Q docteur en médecine auxiliaire depuis le 10/1/1994, titulaire du diplôme de docteur en médecine de l'Université Bel Abass en Algérie, est, à compter de la même date, nommé et titularisé docteur en médecine, 2° grade, 1^{er} échelon (indice 900) AC néant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0198 bis du 13 mai 2001 portant titularisation d'un professeur de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed Vall Salem ould Mohamed Lemine, Mle 95725Y professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A2, 1^{er} échelon (indice 1100) depuis le 1/01/1987, est, à compter du 1/01/1989 titularisé professeur d'enseignement supérieur, niveau A2, 1^{er} échelon (indice 1100) AC deux ans.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0206 du 21 mai 2001 portant rectificatif de nom d'un ex - fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Les dispositions de l'arrêté n° 42 du 22/01/2001 portant radiation des cadres et admission à la retraite de certains fonctionnaires sont rectifiées en ce qui concerne Monsieur Ahmedou ould Abdallahi ould Mohameden, Mle 33347W Instituteur conformément aux indications ci - après :

Au lieu de : Ahmedou ould Abdallahi ould Mohameden, Mle 33347 W

Lire: Ahmedou Abdallahi ould Mohameden, Mle 33347 W Le reste sans changement.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0210 du 30 mai 2001 portant nomination et titularisation d'un ingénieur.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Sy Aly, Mle 26103 X conducteur de l'Economie Rurale, 2° grade, 5° échelon (indice 660) depuis 16 juin 1986, titulaire du diplôme d'ingénieur d'application en Phytiatrie de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II du Royaume du Maroc, est, à compter du 23 novembre 1987 nommé et titularisé ingénieur de l'Economie Rurale de 2° grade, 1^{er} échelon (indice 810) AC néant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0212 du 10 juin 2001 portant nomination et titularisation d'un ingénieur des travaux.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed Abdellahi ould M'Hamed, Mle 20127 B conducteur de l'économie rurale, 2° grade, 2° échelon (indice 520) depuis le 1/3/1989, titulaire du diplôme de l'Institut Arabe des Forêts et du Pâturage en Syrie, est, à compter du 2/7/89 nommé et titularisé ingénieur des travaux de l'économie rurale de 2° grade, 1^{er} échelon (indice 620) AC néant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0214 du 11 juin 2001 portant nomination d'un professeur stagiaire de l'enseignement supérieur.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed ould Adda, Mle 36950 M, professeur de l'enseignement secondaire, 5° échelon (indice 1130) depuis le 1/07/1993, titulaire du certificat de fin de stage de l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint - Claud/France, est, à compter du 24/06/1993 nommé professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A1, 4° échelon (indice 1160) AC néant.

Durée stage : deux ans.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0273 du 23 juillet 2001 portant nomination de deux ingénieurs.

ARTICLE PREMIER - Les ingénieurs dont les noms suivent, titulaires du diplôme de Maîtrise en Sciences et Technique de l'ex ISS, sont nommés ingénieurs du Génie Civil et des Techniques Industrielles stagiaires, 2° grade, 1^{er} échelon (indice 810) AC néant conformément aux indications ci - après :

A compter du 1/07/1991

Beouba Mint Bamba ould Khaless ingénieur auxiliaire depuis le 1/07/1991

A compter du 1/11/1991

Benna Mint Salem Vall ingénieur auxiliaire depuis le 1/11/1991

Durée stage : un an

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté conjoint n° 0355 du 16 octobre 2001 portant nomination et titularisation d'un Secrétaire des Affaires Etrangères (corps diplomatique).

ARTICLE PREMIER - Monsieur Kah Mamadou, Mle 43197 C administrateur auxiliaire depuis le 1/01/1990, titulaire du diplôme du cycle normal de l'ENAP du Maroc (section diplomatique) est, à compter de la même date, nommé et

titularisé secrétaire des Affaires Etrangères (corps diplomatique) de 2° grade, 1^{er} échelon (indice 760) AC néant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0364 du 1^{er} novembre 2001 portant nomination et titularisation d'un ingénieur des techniques aérospatiales et maritimes.

ARTICLE **PREMIER** Monsieur Mohamed El Hafedh ould Ajouan, Mle 24467 T ingénieur auxiliaire depuis le 1^{er} novembre 1989, titulaire du diplôme d'ingénieur halieutique de 1'Institut Agronomique de Tunis, est, à compter de la même date nommé et titularisé ingénieur technique aérospatiales et maritimes de 2° grade, 1^{er} échelon (indice 810) AC néant. Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0366 du 1^{er} novembre 2001 portant nomination et titularisation de certains fonctionnaires.

ARTICLE PREMIER - Les fonctionnaires dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etudes Supérieures de l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly - sur Seine en France, sont nommés et titularisés conformément aux indications ci - après :

A compter du 20 juillet 2001 AC néant Inspecteur des Douanes de 2° grade, 5° échelon (indice 780)

- Monsieur Dia Aboubekrine contrôleur des Douanes, Mle 32160 F de 1^{er} grade, 3° échelon (indice 750) depuis le 1^{er} janvier 2000

Inspecteur des Douanes de 2° grade, 4° échelon (indice 740)

Monsieur Mohamed Yeslem ould Mohamed contrôleur des douanes, Mle 49922 M de 2° grade, 7° échelon (indice 720) depuis le 1^{er} juillet 1999.

Article 2 - Madame Sall Ramatoulaye contrôleur des impôts, Mle 21852 B de 2° grade, 7° échelon (indice 720) depuis le 1^{er} juillet 1998 titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale des Impôts de Clermont - Ferrand en France, est, à compter du 27/7/2001 nommée inspectrice des impôts stagiaire, 2° grade, 4° échelon (indice 740) AC néant.

Durée stage : un an.

Journal Officiel.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 370 du 05 novembre 2001 portant nomination et titularisation d'un docteur en médecine.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Sidi ould Mohamed Lemine, Mle 61945F docteur en médecine auxiliaire depuis le 28/01/1995, titulaire du diplôme de docteur en médecine de l'Institut de Médecine Langansk/Ex - URSS est, à compter de la même date nommé et titularisé docteur 2° grade, 1^{er} échleon (indice 900) AC néant. Article 2 - Le présent arrêté sera publié au

Arrêté n° 377 du 05 novembre 2001 portant nomination et titularisation dans le corps des docteurs en médecine.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Dehbih ould Sidi Mohamed, Mle 43581 U médecin auxiliaire depuis le 18/05/1993, titulaire du diplôme de docteur en médecine de l'Institut National d'Enseignement Supérieur en Sciences Médicales de Constantine (Algérie), est, à compter de la même date, nommé et titularisé docteur en médecine de 2° grade, 1er échelon (indice 900) AC néant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté conjoint n° 399 du 22 novembre 2001 portant nomination d'un professeur de l'enseignement supérieur.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed Mahmoud ould Moustapha professeur d'enseignement secondaire, Mle 28163 L, 7° échelon (indice 1270) depuis le 26/06/2000, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées de l'Université de Paris II en France, est, à compter du 12/10/2000 nommé professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A1, 7° échelon (indice 1310) AC néant.

Durée stage : deux ans.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Divers

Arrêté n° 376 du 05 novembre 2001 mettant fin au détachement d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Il est mis fin à compter du 30 juin 2001 au détachement auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de Monsieur Moustapha Sidatt ould Ebnou, matricule 72006R docteur en médecine de 2° grade, 8° échelon (indice 1300) depuis le 16 novembre 1986.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Secrétariat d'Etat Chargé de l'Etat Civil

Actes Divers

Arrêté n° 0195 du 13 mai 2001 portant nomination d'un agent d'état civil.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Ahmed dit Beddi ould El Hadj professeur, matricule 14860 B, est nommé agent d'état civil (chef de centre) de la commune de Nebaghiye, et ce depuis le 08 septembre 1997.

Article 2 - Le présent arrêté qui prend effet à compter du 01/01/1999 sera publié au Journal Officiel.

III.- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

AVIS DE BORNAGE

Le 30/08/2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Toujounine, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 540 m2, connu sous le nom du lot n° 27/A ilot Toujounine et borné au nord par la route de l'espoir, au sud par les lots 27/B et 27/C, à l'est par une ruelle et à l'ouest par un voisin.

Dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur Cheikh Sidi Ould Cheiguer suivant réquisition du 26/04/2000, n° 1122. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 30/11/2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Riyad, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 150 m2, connu sous le nom du lot n° 131 ilot PK.7 et borné au nord par le lot 133, au sud par le lot 129, à l'est par les lots 130 et 132 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Moctar Ould El Hacen suivant réquisition du 10/07/2001, n° 1267. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un

mandataire nanti d'un pouvoir régulier . LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le15/12//2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une

contenance de 150 M², connu sous le nom du lot n° 601 llot C Carrefour et borné au nord par le lot 603, au sud par le lot 599, à l'est par une rue s/n et à l'ouest par le lot n° 602.

Dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Fatmetou Souleymane.

suivant réquisition du 28/06/2001, n° 1256. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le30/11//2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 01 ar et 20 ca, connu sous le nom du lot n° 722 Ilot B et borné au nord par le lot 721, au sud par une rue s/n, à l'est par une rue s/n et à l'ouest par le lot n° 718.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Mohamed Ould Mahmoud. suivant réquisition du 07/05/2001, n° 1239. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le30/11//2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 01 ar et 80 ca, connu sous le nom du lot n° 585 Ilot Sect 11 Arafat et borné au nord par une rue s/n, au sud par le lot 592, à l'est par le lot 586 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Hreitina Fall.

suivant réquisition du 02/06/2001, n° 1248. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le30/11//2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 01ar et 50ca, connu sous le nom du lot n° 467 Ilot C Carrefour et borné au nord par le lot 468, au sud par le lot 469, à l'est par le lot 466 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Aichetou Mint Mohamed.

suivant réquisition du 07/05/2001, n° 1240. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12//2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Teyarett, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 08ar et 64ca, connu sous le nom des lots n° 174, 175, 176 et 177 ilot I.4 Teyarett et borné au nord par une route s/n, au sud par une place publique, à l'est par une rue s/n et à l'ouest par les lot 178 et 179.

Dont l'immatriculation a été demandée par la Sieur Mohamed Ould Abdallahi Ould Oubeid.

suivant réquisition du 29/07/2001, n° 1284. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du cercle du Trarza Suivant réquisition, n° 1245 déposée le 22/05/2001, le sieur Ahmed Ould Ekeboid a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de 180 M², situé à Arafat wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot 805 ilot C Carrefour. et borné au nord par les

lots 806 et 808, au sud par une rue s/n, à l'est par le lot n° 807, à l'ouest par le lot 809.

L'intéressée déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

AVIS DE BORNAGE

Le30/11//2001 à heures

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance de 01 ar et 80 ca, connu sous le nom du lot n° 226 Ilot C Ext. Carrefour et borné au nord par le lot n° 224, au sud par le lot 228, à l'est par une rue s/n et à l'ouest par le lot 227.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Mohamed Ould Dadda demeurant à Nouakchott.

suivant réquisition du 21/08/2001, n° 1289. Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du cercle du Trarza Suivant réquisition, n° 1313 déposée le 20/11/2001, le sieur Sidi Ould Abdallahi a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de 02ar et 16ca, situé à Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 10 ilot J et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le

lot n° 12, à l'est par le lot n° 11, à l'ouest par une rue s/n.

L'intéressée déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif n° 19955/WN/SCU/ du 24/072000 délivré par le Wali de Nktt.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière Ba Houdou Abdoul

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du cercle du Trarza Suivant réquisition, n° 1315 déposée le 26/11/2001, le sieur Tiyeb Ould Mohamed Fadel.

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de (01ar et 50ca), situé au Ksar wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 152 bis A Ilot Ksar ancien. et borné au nord par le lot 152 bis B, au sud par la rue Cheikh Sidiya, à l'est par le lot n° 152 A, à l'ouest par la rue Cheikh Mohamed Fadel.

L'intéressée déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif n° 22941/W.N/ SCU du 01/10/2001 delivré par le Wali de Nktt.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière Ba Houdou Abdoul

VI - ANNONCES

RECEPISSE N° 0159 du 27 août 2001 portant déclaration d'une association dénommée «Association Mauritanienne pour l'Ede et le Lutte contre l'Emigration ».

Par le présent document, Monsieur Lemrabott Sidi Mahmoud ould Cheikh Ahmed, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE l'ASSOCIATION :.

Buts de développement;

Siège de l'Association : Nouakchott Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DE L'ORGANE EXECUTIF

président : Moustapha Ould Ahmed Ould Habbod 1960 Béla

trésorier : Mohamed Baba Ould Fghih 1958 Kermesein

Responsable du Travaux Volontaires : Mohameden Ould Mohamed Habiboullah 1964 Nouakchott.

AVIS DE PERTE

Il est portée à la connaissance du public le perte du titre foncier n° 6654 du Cercle du Trarza Formant le lot n° 129 Arafat Secteur I appartenant à Mm M'Barka Mint El Moctar.

fait à Nouakchott, le 04 /12/2001 le notaire

AVIS DE PERTE

Il est portée à la connaissance du public le perte du titre foncier n° 1094 DE LA Wilaya du Trarza, objet du lot n° 94 de l'Ilot L, d'une superficie de 351 M2 appartenant à Mr Sidi Mohamed Ould Ghassein née en 1922 à Ouadane.

le notaire

AVIS D'ETABLISSEMENT D'UN DUPLICATA

Il est porté à la connaissance du public l'établissement des duplicatas du Titre Foncier n° 8298 du cercle du Trarza au nom de Monsieur Cheikh Sid'El MoctarOuld Cheikh Abdallahi et sa mutation au nom de Monsieur Ahmed Ould Maham nouvel acquéreur suivant ordonnance de justice N°213/2001 du 05/11/2001.

AVIS DIVERS	BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO
	POUR LES ABONNEMNETS ET ACHATS	
Les annonces sont resues au	AU NUMERO	Abonnements . un an
service du Journal Officiel	S'adresser a la direction de l'Edition du	ordinaire 4000 UM

Journal Officiel; BP 188, Nouakchott PAYS DU MAGHREB 4000 (Mauritanie) UML'administration decline toute les achats s'effectuent exclusivement au Etrangers 5000 UM responsabilitй quant a la teneur comptant, par chuque ou virement Achats au numŭro / des annonces. bancaireprix unitaire 200 UM compte chuque postal n° 391 Nouakchott

Editй par la Direction Genйrale de la Lйgislation, de la Traduction et de l'Edition PREMIER MINISTERE